

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20190402-D2019-13-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2019  
Date de réception préfecture : 04/04/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2019-13 en date du 02/04/2019 portant approbation du compte de gestion du service assainissement de l'année 2018 et clôture définitive de ce budget :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 avril 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 27 mars 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

**Présents :** MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Roger DESROCHE, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND.

**Représentés :** MM. Sylvie ALAMARGOT procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	11	12	12	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes de Noblat au 01 janvier 2018,  
Considérant le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour l'année 2018,  
Considérant que les excédents constatés au 31 décembre 2017 de ce budget ont été repris sur le budget principal de l'exercice 2018,  
Compte tenu que ce budget n'a plus lieu d'exister,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion du service assainissement dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2018.

**PRONONCE** la clôture définitive du budget annexe du service assainissement.

A La Geneytouse, le 04 avril 2019

Le Maire,



Alain FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2019.